

Demande de Devis (RFQ pour « Request For Quotation ») Recrutement d'une société de gardiennage

Date : 16 octobre 2024

À : Toutes les entreprises légalement établit en République de Guinée

De : Amadou Oury DIALLO, Chargé Achats et Logistique

Objet : Demande de Devis (RFQ) pour le recrutement d'une société de gardiennage.

No. D'Achat. **PR-2024-10-012**

Monsieur le Directeur,

Nous avons le plaisir de vous informer que Helen Keller International (Helen Keller Intl) est à la recherche de fournisseurs expérimentés et qualifiés qui sont disposés à fournir un devis pour le (s) produit (s) suivant (s). Si vous êtes intéressé, vous trouverez ci-dessous quelques indications à suivre :

- Votre devis doit être envoyé sur papier à en-tête de votre entreprise et signé par une personne habilitée.
- Il est recommandé de lire les Termes et Conditions détaillés ci-dessous avant de préparer votre devis.
- Nous vous demandons de bien vouloir accuser réception de la présente demande en signant l'attestation de conflit d'intérêts du fournisseur ci-dessous ; merci de nous indiquer votre intention d'envoyer un devis.
- Aucun appel téléphonique ne sera accepté et toute question concernant ce RFQ doit être soumise par écrit avant la date limite. Les questions et réponses qui sont considérées importantes pour cet appel d'offres peuvent être partagées par Helen Keller Intl avec tous les autres offrants.

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations.

Amadou Oury DIALLO, Chargé Achats et Logistique

Description des locaux	Nombre de gardien	Fréquence	Adresse
Une cour contenant un immeuble R+3 avec deux petites annexes	2 la journée 2 la nuit	24H/24H 7j/7j	Kipé Dadia

Exigences de Validité du Devis

Exigences d'admissibilité du Fournisseur	<p>Cette RFQ est ouverte aux entreprises commerciales et non-gouvernementales, enregistrées en Guinée, spécialisé en service de gardiennage et de sécurité avec une équipe capables de faire le service et réputées pour conduire leurs affaires avec un souci d'intégrité et d'éthique.</p> <p>Remarque : Helen Keller Intl n'attribuera pas de contrat à une entreprise qui est exclue, suspendue ou proposée pour radiation, ou qui propose de faire affaire avec des entreprises qui sont exclues, suspendues ou proposées pour radiation, dans l'accomplissement de l'obligation de cette activité.</p>
Mécanisme contractuel et termes de paiement :	<p>Helen Keller Intl émet un Bon de Commande au Fournisseur.</p> <p>Suite à l'acceptation des biens ou services par Helen Keller Intl, le paiement est effectué dans les 30 jours après la réception d'une facture.</p> <p>En cas de retard, Helen Keller Intl déduira 1% du prix total pour chaque jour de retard de livraison.</p>

	Le paiement est remis exclusivement au Fournisseur identifié dans le Bon de Commande. Il ne sera pas donné à un tiers ou à un particulier.
Instructions pour la livraison :	Votre offre technique et financière par copie électronique, signer, estampiller, numériser et envoyer en pièce jointe au format PDF à gn.procurement@hki.org Toute entreprise intéressée peut visiter les espaces à nettoyer pour la préparation de son offre. Prière de joindre le 625 25 90 24 pour les indications
Devis doit inclure les indications suivantes :	<u>Détails du devis :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Devis doit inclure le No. D'Achat ci-dessus ; • Description détaillée des prestations cités ; • Informations détaillées sur les assurances et / ou les garanties couvertes par le fournisseur ; • Prix en GNF excluant les taxes, les droits d'accise et les autres taxes et droits de douane ; <u>Détails de l'entreprise :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Une copie du RCCM, du certificat fiscal (enregistrement de la TVA)
Critères d'évaluation :	Helen Keller Intl va sélectionner l'offre comportant le Prix le plus bas en respectant les spécifications.

Soumission des Devis

Date limite de soumission :	Le devis doit être envoyé à Helen Keller Intl pas plus tard que le mercredi 30 octobre 2024 à 12H00.
Modalités de soumission :	Le devis peut être soumis : Copie électronique : Signer, estampiller, numériser et envoyer le devis en pièce jointe au format PDF à gn.procurement@hki.org
Durée de validation :	Toutes les offres soumises doivent être valides pendant 90 jours à compter de la date limite de soumission indiquée ci-dessus. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, les coûts, les prix, les termes et les conditions, les niveaux de service et toute autre information. Si votre entreprise est sélectionnée, toutes les informations contenues dans la RFQ et le processus de négociation sont contractuelles et peuvent être acceptées par Helen Keller Intl sans autre négociation.

Termes et Conditions

1. L'émission de cette RFQ n'est pas une déclaration d'attribution de la part de Helen Keller Intl, et n'engage pas Helen Keller Intl à payer les dépenses encourues pendant la préparation et la soumission d'une offre.
2. Les pièces jointes à cette RFQ sont considérées comme faisant partie intégrante de toutes les exigences.
3. Helen Keller Intl peut communiquer avec les Soumissionnaires pour confirmer les coordonnées de la personne habilitée, et le montant de la soumission et pour s'assurer que la soumission a bien été soumise pour cet appel d'offres.
4. Fausse déclaration : Les Soumissionnaires doivent fournir des renseignements complets, exacts et définitifs, conformément à cet appel d'offres et aux pièces jointes.
5. Divulgateion d'un conflit d'intérêt : Les Soumissionnaires doivent divulguer toute relation passée, présente ou future avec les parties associées à l'émission, à l'examen ou à la gestion de cet appel

- d'offres et de son attribution prévue. Le défaut de présentation complète et transparente de cette déclaration peut amener Helen Keller Intl à réévaluer la sélection d'un Soumissionnaire potentiel.
6. **Droit de choisir ou de rejeter :** Helen Keller Intl se réserve le droit de choisir et de négocier avec les entreprises identifiées, à sa seule discrétion, comme étant qualifiées pour soumettre des devis compétitifs et peut mettre fin aux négociations sans encourir de responsabilité. Helen Keller Intl se réserve également le droit de rejeter tout ou partie des devis reçus sans explication.
 7. **Droits réservés :** Les réponses à la RFQ deviennent la propriété de Helen Keller Intl. Helen Keller Intl se réserve le droit, à sa seule discrétion :
 - De disqualifier une offre si le Soumissionnaire ne respecte pas les instructions détaillées dans l'appel d'offres ;
 - D'exonérer tous les écarts du Soumissionnaire par rapport aux exigences de cet appel d'offres qui, de l'avis de Helen Keller Intl, sont considérés ne pas être des défauts de matériel qui nécessiteraient un rejet ou une disqualification ; ou si une telle exonération favorise une concurrence accrue ;
 - De prolonger le délai de soumission pour toutes les réponses à la RFQ ;
 - De terminer ou modifier le processus de RFQ à tout moment et réémettre la RFQ ;
 - De décerner une attribution immédiatement après l'évaluation initiale des offres sans discussion ;
 - D'attribuer une offre pour des biens ou des activités partiels et / ou de décerner plusieurs attributions.

Attestation de Conflit d'Intérêts du Fournisseur et Confirmation d'Intention de Soumission

Le Code de Conduite et de Déontologie de Helen Keller Intl exige une divulgation complète et transparente des activités d'approvisionnement. Les employés de Helen Keller Intl doivent éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts ; ils doivent divulguer pleinement leurs actions ou leurs relations avec les fournisseurs, entrepreneurs ou consultants potentiels, et ne doivent pas solliciter, demander, accepter ou convenir d'accepter un avantage de la part d'un fournisseur ou d'un fournisseur potentiel. Le Fournisseur accepte soit : 1) de divulguer des possibilités de conflit d'intérêts ; soit 2) de certifier, au mieux de ses connaissances et en toute bonne foi, qu'aucun employé de Helen Keller Intl, ni aucune personne associée à un employé de Helen Keller Intl, n'est un agent, directeur, administrateur, consultant ou n'a des intérêts financiers directs ou indirects, dans son organisation, ou a reçu ou recevra un avantage financier, directement ou indirectement, grâce à l'attribution d'un contrat par le biais de cet appel d'offres. Aux fins de la présente attestation, les personnes « associées » peuvent être notamment : un conjoint, un partenaire domestique, un enfant, un parent, un frère ou une sœur, un beau-frère, un neveu, une nièce, un membre de la famille élargie. Une fausse déclaration matérielle faite en rapport avec cette attestation et / ou le défaut de faire preuve de la vigilance appropriée quand il vérifie les informations qui font l'objet de cette attestation pourrait rendre l'offre du Fournisseur irrecevable aux fins de cette attribution. Le Fournisseur est encouragé à divulguer tout lien avec un employé de Helen Keller Intl susceptible de créer une apparence de conflit d'intérêts, que cette relation réponde ou non aux définitions énumérées ci-dessus.

En signant ci-dessous, le Fournisseur confirme qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts connu ou qu'il a divulgué par écrit les possibilités de conflits d'intérêts (veuillez joindre l'attestation de divulgation séparément) ; le Fournisseur accuse réception de cette RFQ, confirmant ainsi son intention de soumettre une offre conformément aux exigences de la RFQ.

Le Fournisseur :

Nom (caractères d'imprimerie) :	
Fonction :	
Signature :	
Date :	

Termes de référence : Société de gardiennage

Helen Keller Intl en Guinée lance un avis d'appel d'offres pour la sélection d'une société de gardiennage chargée d'assurer la sécurité 24H/24H de ses locaux (bureaux) à Conakry.

A. Préambule

Helen Keller Intl est une ONG internationale qui travaille dans le domaine de la Santé. Les interventions de Helen Keller Intl sont d'envergure nationale.

B. Durée du contrat

La durée du contrat est de douze (12) mois à compter du 01 Janvier 2025.

C. Objectif du service

L'objectif général est de garantir la sécurité des locaux de Helen Keller Intl, des personnes et du matériel à l'intérieur des locaux (Bureaux et l'intérieur de la cour).

D. Nos attentes

- Mise en place des agents de sécurité fixes dans le lieu de gardiennage de Helen Keller Intl à Conakry.
- Mettre des agents de sécurité qui savent lire, parler et écrire le français ;
- Mettre à dispositions des agents du matériel adapté pour le travail (tenue et équipements de gardiennage)
- Notification par écrit (courrier ou courriel) à Helen Keller Intl-Guinée avant tout changement de gardien à un poste donné ;
- Spécification des éventuels moyens de communication ;
- Transmission de la fiche de sureté de la police de tous les agents de sécurité mis à la disposition de Helen Keller Intl dans le cadre de gardiennage 1 mois après 1a signature du contrat.
- Durant la mise en œuvre du contrat qui sera signé, la société retenue devra respecter toutes les dispositions du code de travail et de la convention collective interprofessionnelle en ce qui concerne les agents qu'elle mettra à la disposition de Helen Keller Intl (y compris l'immatriculation à la CNSS).

E. Critère d'évaluation :

- Méthodologie claire de la société de gardiennage (mécanisme de contrôle, méthode de pointage, rapport avec le client etc.)
- Méthodologie détaillée de la formation des gardiens de la société (le contenu et la durée)
- Fournir une liste des services additionnels (ex : service de ronde nocturne, formation anti-incendie, équipe d'intervention / mobile / réaction rapide, etc.) ;
- Engagement écrit de la compagnie à mettre en place des gardiens de bonne moralité et bien formés en matière de système de gardiennage et surveillance, qui savent lire, parler et écrire le français ;
- Lister les éléments du kit du poste ;
- Fournir une liste de 3 références similaires en ONG avec une copie des contrats.

F. Conditions d'envoi des termes de références au soumissionnaire

L'objet du mail devra contenir la mention « Offre Prestation de Gardiennage et Surveillance ».

Le dossier devra contenir :

Les documents administratifs et techniques :

- Une photocopie certifiée conforme du certificat d'immatriculation au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM),
- Une photocopie du Numéro d'identification fiscale (NIF) à jour ;
- Une attestation de non-faillite ;
- Une lettre de motivation précisant en gras le type de biens et services fournis et une liste d'au moins trois références similaire ONG (avec adresse complète) pouvant attester de la bonne exécution de prestations antérieures
- Une présentation synthétique de la structure avec la preuve qu'elle dispose :
 - D'une expérience avérée pour des services similaires en ONG ;
 - Des ressources (humaines, techniques) ; matériels {équipements)
 - Des moyens d'actions appropriés (engins roulants (supervision) ;
 - Des équipements à pourvoir pour les postes du présent avis
 - Une preuve de l'enregistrement effectif des contrats de travail de ses employés à l'APIP ;
 - Une Attestation d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ;
 - Une preuve du paiement effectif des cotisations sociales (y compris les déclarations trimestrielles) de ses employés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les trois (3) derniers trimestres de l'année 2024 ainsi qu'une attestation de régularité délivrée conjointement par la CNSS et l'inspection du travail.

G. Offre financière

La proposition financière doit être détaillée en faisant ressortir

- Le cout unitaire d'un vigile
- Le salaire brut minimum proposé pour un (01) vigile
- L'indication des options pour les services additionnels disponibles.

Les offres doivent être envoyées en français et présentées dans le format requis en incluant tous les documents nécessaires à leur évaluation. Le non-respect de ces conditions est susceptible d'entraîner leur rejet.

H. Date limite de dépôt des offres

La date limite des dépôts des offres est fixée au Lundi 07 septembre 2024 à 16h00. A l'adresse électronique : gn.procurement@hki.org.

I. La notification des résultats

Seul le soumissionnaire ayant remporté l'appel d'offre sera contacté par Helen Keller Intl pour signer le contrat de prestation après le dépouillement par le comité de sélection mis en place.

NB : Helen Keller se réserve le droit de ne pas donner suite à cet avis.